

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° 2026-012**

SEANCE DU 25 FÉVRIER 2026

Date d'envoi des Convocations : 12 février 2026
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23
Nombre de membres présents pour le vote : 15
Nombre de membres représentés : 2

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq février, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le douze février, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 250 Allée des Sapins à MONTAGNY, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs : Mme BÉRAL donne pouvoir à M. GILLET
M. COSTE Gérald donne pouvoir à M. MARTINEZ

Secrétaire : Mme ROTHÉA

Etaient présents :

CCVG : Mmes ROTHÉA et MARCILLIERE, Ms. NOWAK, GIORGIO et GILLET

COPAMO : Mme BLANC, Ms OUTREBON, BREUZIN, COSTE Marc et FROMONT

CCPO : Ms MARTINEZ, GAT, VARIGNY, ODET et ROCA-VIVES

Etaient excusés :

CCVG : Mme BÉRAL, M. FRANCO

COPAMO : Mme RIBERON, Ms BIOT et SAVOIE

CCPO : Ms COSTE Gérald, JOASSARD et DESCHANEL

Était absent : M. BOUKADOUR

**OBJET : PROJET DE CONSTRUCTION DE LA DECHETTERIE DU SITOM
SUR LA COMMUNE DE SÉRÉZIN : FONCIER ET AVANCÉE DU PROJET**

Le rapporteur : R. MARTINEZ

La déchetterie de SEREZIN, rue des verchères, a été construite par la commune et confiée en gestion au SITOM dans les années 1990.

La déchetterie de SEREZIN accueille les habitants des communes de la CCPO et notamment SEREZIN, TERNAY, COMMUNAY.

Cette déchetterie est très dégradée et ne répond plus aux normes des installations classées ICPE. Le foncier actuel, loué par la commune à des tiers et mis à disposition du SITOM n'est plus adapté à une reconstruction in situ. En effet, le site accueille un ancien dépôt d'OMR en sous-sol qui génère une instabilité du sol et des mouvements de terrain.

Afin de répondre aux besoins futurs, il y a lieu d'envisager la construction d'un nouveau site permettant d'accueillir la population des communes de la CCPO à horizon 2026-2027.

Après des recherches foncières menées depuis 2024, la commune de SEREZIN a proposé au SITOM de mettre à disposition du SITOM un terrain communal, situé à 100 mètres du site actuel.

Parcelles : AN 102 (partie) /103

Localisation : rue des verchères

Surface : 4032 mètres carrés Environ

Loyer annuel du bail emphytéotique : 500€/an

Une étude de faisabilité a été réalisée par le SITOM et MODULO BETON

La déchetterie a fait l'objet d'une étude de faisabilité qui comporte 9 bennes et 2 de réserve, des espaces de stockage pour le réemploi, les DDS, les ABJ-ASL, DEEE....

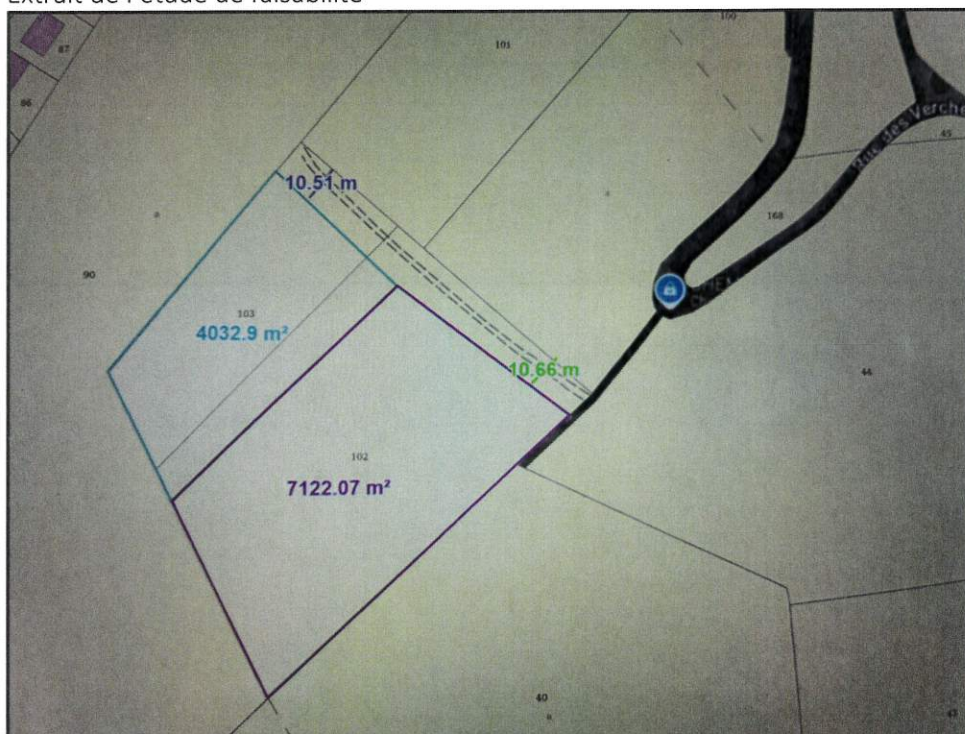
Le Président informe les délégués que les dépenses pour le démarrage de la réalisation de cette déchetterie sont inscrites au BP 2026

Le rapporteur demande aux délégués de :

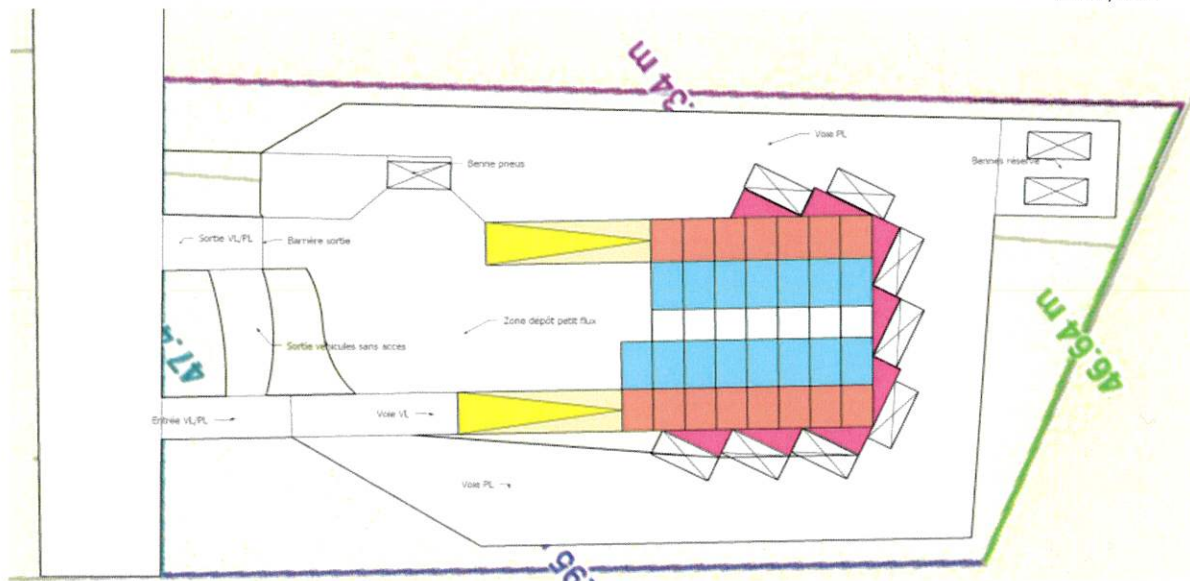
- Se prononcer sur la stratégie foncière concernant cette opération et sa réalisation
- D'autoriser la signature avec la commune du bail emphytéotique de 500€/an
- D'autoriser le démarrage des études pour cette réalisation : études de sol....

DOCUMENTS GRAPHIQUES

Extrait de l'étude de faisabilité



2026/045



Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de R. MARTINEZ, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

SE PRONONCE	sur la stratégie foncière concernant cette opération et sa réalisation
AUTORISE	la signature avec la commune du bail emphytéotique de 500€/an
AUTORISE	le démarrage des études pour cette réalisation : études de sol.....

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,

René MARTINEZ



La Secrétaire de séance

Céline ROTHÉA

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le :Publié le :